

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Question écrite  
**Titre :** Dioxine : qu'en est-il des responsabilités ?  
**Initiant-e(-s) :** Marie-Thérèse Sangra

---

La pollution des sols par la dioxine depuis sa découverte en 2021 inquiète toujours la population lausannoise. La Municipalité et le canton ne sont pas restés inactifs et de nombreuses mesures ont été mises en œuvre (panneaux d'information, analyses de sols, études diverses, ligne téléphonique, rencontres avec la population, interventions sur les places de jeux et dans les plantages, etc.). Pourtant, un rapport, parmi toutes les études déjà réalisées, manque à l'appel. Il s'agit de l'évaluation technique et historique requise selon l'article 7 de l'Ordonnance sur les sites contaminés. Celle-ci devrait permettre de comprendre ce qui a été véritablement brûlé, la quantité de substances présentes sur le site, quel était le contexte du moment, où sont les responsabilités, etc. Cette étude n'a toujours pas été publiée, alors qu'elle est une étape essentielle pour établir les responsabilités, et engager les mesures d'assainissement et de surveillance qui auront été jugées indispensables. Cette étape permettra aussi de chiffrer les montants qui seront à la charge de la commune et du canton, une fois soustraite la part de la Confédération, comme prévu dans la LPE récemment révisée. Ce rapport à la charge du canton se fait attendre. Pourtant la résolution Dupuis approuvée par le Conseil et déposée dans le cadre de l'interpellation (INT24/032) que j'avais déposée en mai 2024 demandait « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité demande officiellement au Canton de rendre publique, dans les plus brefs délais, l'investigation historique et technique définies par l'art. 7 de l'ordonnance sur les sites contaminés* ». Je souhaite savoir si la Municipalité a fait les démarches auprès du Canton, si elle a reçu ce rapport et quand il sera publié.

Une deuxième résolution avait également été adoptée lors de la séance de mai 2024 relative aux mesures de prévention et aux recommandations édictées par la Municipalité auprès de la population. Celle-ci demandait que *la Ville fasse évaluer l'efficacité de la campagne de prévention dont elle a la charge*. La dioxine est toujours présente dans nos sols et sa dangerosité pour la santé humaine est avérée, en particulier sur les enfants en bas âge ingérant de la terre lors de leurs jeux au sol. Malgré la récente étude d'Unisanté mandatée par le canton de Vaud qui concluait qu'il n'y avait pas de différence marquante entre les populations exposées ou non à la pollution aux dioxines de la région lausannoise, l'Office fédéral de l'environnement rappelle que selon le principe de prévention, il faut protéger les personnes les plus vulnérables, en l'occurrence les jeunes enfants dans les situations de pollutions toxiques aux dioxines. Aucun calendrier n'étant connu à ce jour pour la réalisation d'éventuelles mesures d'assainissement sur les sites les plus sensibles (alentours des places de jeux, crèches, etc.), s'assurer que la population ait une bonne compréhension des gestes à adopter et des recommandations sanitaires est donc essentiel. C'est dans ce sens que nous demandons à la Municipalité si elle dispose aujourd'hui de cette étude et quels en sont les résultats.

Enfin un élément nouveau semble s'inviter au dossier des dioxines. En France des études indiquent que de récentes investigations ont montré la présence de PFAS dans les alentours des incinérateurs d'ordures ménagères. Se pose alors la question de savoir si à Lausanne, des études sur la présence de PFAS dans le périmètre de l'UIOM ont été faites et, si ce n'est pas le cas, si la Municipalité envisage-t-elle d'y mener une campagne de mesures des PFAS ?

## Conclusions :

1) *La Municipalité a-t-elle reçu le rapport du canton sur l'investigation historique et technique définie par l'art. 7 de l'ordonnance sur les sites contaminés*

2) *La Municipalité dispose-t-elle maintenant de l'évaluation sur l'efficacité de la campagne de prévention et quels en sont les résultats ?*

# Conseil communal de Lausanne

---

3) A Lausanne, y a-t-il eu des études sur la présence de PFAS dans le périmètre de l'UIOM et si ce n'est pas le cas la Municipalité envisage-t-elle d'y mener une campagne de mesures des PFAS ?

---

Lausanne, le 6 mai 2025

Signataire(s) :

